

Inscriptions scolaires 2024- 2025

Du 12 février au 20 avril 2024 à 10h00

Sont concernés par cette démarche :

- les parents dont les enfants sont nés en 2021 et entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 (sous réserve des places disponibles)
- les parents ayant des enfants nés en 2019 et 2020 pour lesquels un changement de situation entraîne une inscription à Liancourt

Les dossiers dûment complétés seront à déposer à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux, accompagnés d'une copie du livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau...).

Les personnes ne résidant pas à Liancourt souhaitant inscrire leur enfant dans une école de la commune doivent remplir un imprimé spécifique et faire remplir au Maire de leur commune de résidence un engagement financier.

Attention, seuls les enfants à jour de leurs vaccinations peuvent être inscrits.

Si vous souhaitez des informations sur les écoles cliquez [ici](#)

Imprimé d'inscription scolaire 2024-2025

Fichier

[Imprimé d'inscription scolaire pour les Liancourtois \(.pdf - 112.82 Ko\)](#)

Imprimé d'inscription scolaire 2024-2025 Extérieurs

Fichier

[Imprimé d'inscription scolaire pour les extérieurs \(.pdf - 111.65 Ko\)](#)

Engagement financier commune extérieure

Fichier

[Imprimé engagement financier \(.pdf - 107.85 Ko\)](#)